



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 13 mars l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h05 sous la présidence de Mme Vanessa Roy, mairesse, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin

Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon

Siège # 2 M. Frédéric Poulin

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 M. Dave Roy

Siège # 6 M. Carl Boilard

Nathalie Gagnon, secrétaire trésorière adjointe, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE,
DU RÈGLEMENT NO 535-2023**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Dave Roy, conseiller au siège no 3, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 536-2023 portant sur:

- La démolition d'immeubles, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé.

Le projet de règlement 536-2023 est également adopté à cette séance.


Nathalie Gagnon, secrétaire trésorière adjointe

Le 17 mars 2023